

COMMUNE D'AUTREVILLE SUR MOSELLE
P R O C E S - V E R B A L
DES
D E L I B E R A T I O N S D U C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 04 mars 2021
à 18 heures 30

Conseil municipal en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre mars, le Conseil municipal étant réuni dans la salle polyvalente de la commune en application de la loi du 14 novembre 2020, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BIC

Présents : Mélanie ANDERSEN - Jean-Jacques BIC - Jean-Paul BRUCHE - Séverine DESSALLE - Laurence ECKMANN - Emmanuel FERREIRA - Laurent MULLER - Christophe PACHOUD - Jérémy REICH - Marc SAUDER

Absents excusés : Xavier CHAMBRAN

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Emmanuel FERREIRA

ORDRE DU JOUR :

- Achat de parcelles bâties
- Proposition d'emprunt
- Questions diverses

08/2021

ACHAT DE LA PARCELLE BÂTIE AA 219

Faisant suite à la délibération 07/2021 par laquelle le Conseil Municipal se déclarait favorable à l'acquisition par la commune de la maison située à l'angle de la Grande Rue et de la rue de la Source, le maire expose qu'un accord a été trouvé avec les actuels propriétaires pour une acquisition au prix de 55 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir la parcelle bâtie n° AA 219 située 11 Grande Rue, appartenant à Monsieur Jérémy COLLIN et Madame Emilie LURION au prix de 55 000 €. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Cette maison sera démolie afin de créer une placette et des places de stationnement devant l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le maire à signer tous documents et actes notariés relatifs à cette acquisition.

Vote : unanimité des présents 10 voix

09/2021

ACHAT DE LA PARCELLE AA 218

Faisant suite à la délibération 07/2021 par laquelle le Conseil Municipal se déclarait favorable à l'acquisition par la commune de la maison située à l'angle de la Grande Rue et de la rue de la Source, le maire expose qu'un accord a été trouvé avec les propriétaires de la parcelle voisine appartenant à l'indivision BRUCHE pour une acquisition au prix de 4 000 € TTC.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle AA 218 située rue de la Source, appartenant à Monsieur Jean-Paul BRUCHE et Mesdames Jeanne, Bernadette et Marie-Thérèse BRUCHE pour une surface de 65 m² au prix de 4 000 € TTC. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Cette parcelle permettra de compléter le projet de placette avec places de stationnement devant l'église.

Monsieur Jean-Paul BRUCHE, 1^{er} adjoint concerné par cette affaire ne prend pas part au débat et au vote de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le maire à signer tous documents et actes notariés relatifs à cette acquisition.

Vote : unanimité des présents 9 voix

10/2021

EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Afin d'acquérir les parcelles AA218 et AA219 puis d'en assurer la démolition pour créer une placette et des places de parking à proximité de l'église, le maire fait part de ses négociations avec différentes banques pour contracter un prêt de 70 000 €.

Le Crédit Agricole propose le prêt le plus intéressant avec un taux fixe de 0,43% d'une durée de 144 mois avec des mensualités trimestrielles constantes de 1497,07€. Les frais de dossier s'élèveront à 250 €.

Les dépenses liées à cette opération (acquisitions, frais de notaire, démolition, création de l'espace public végétalisé et des places de parking, remboursement du prêt) seront inscrites au BP 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition du Crédit Agricole
- Autorise le maire à signer tous documents se rapportant à ce prêt

Vote : unanimité



The bottom of the page features several handwritten signatures in black and blue ink. In the center is the official seal of the Municipality of Marie-Auxerre-sur-Moselle, which is circular and contains the text 'MARIE-AUXERRE SUR-MOSELLE' and '54380'. Below the seal, the name 'S. DESAUGES' is handwritten in black ink.